

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N° 2016-22151/DENV

Nouméa, le 18 AOUT 2016

Le Directeur,

à

Monsieur
Gérant de la SARL Mecanauto
6, rue Louis Pelatan
Zone industrielle de Ducos
98800 Nouméa

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation de démontage et de dépollution de véhicules automobiles hors d'usage, commune de Nouméa

Référence : dossier reçu 05 janvier 2016

Pièce jointe : avis de l'inspection des installations classées

Monsieur,

Vous avez adressé à la direction de l'environnement un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation de démontage et de dépollution de véhicules automobiles hors d'usage, sur la commune de Nouméa.

Après avis de l'inspection des installations classées consultée en application du code de l'environnement (Livre IV - Titre I - art. 411 à 419), il s'avère que le dossier déposé n'est pas conforme aux exigences de la réglementation notamment au regard des dispositions de l'article 413-4 dudit code et il ne peut en l'état être procédé aux consultations administratives et à l'enquête publique.

Je vous invite en conséquence à régulariser votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter dans un délai de **trois mois** en tenant compte de l'avis de l'inspection des installations classées ci-joint. Dans l'attente, l'instruction de votre demande est suspendue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement


Jean-Marie LAFOND